

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

84/000 du 7/08/84  
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DTF/22023  
portant intégration et nomination de Ma-  
dame NTELANKE née KOUCKANGIA BOUEKASSA  
Jeannette Marie Aimée, dans les cadres de  
la catégorie A, hiérarchie I des Services  
Administratifs et Financiers -SAF- (Admi-  
nistration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des  
cadres de la catégorie A des SAF ;  
(/u le décret n° 62/150/FP du 5.7.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant  
statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-  
sements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°  
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-  
tres ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un  
Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 6599/MEH/DGEOC/DOB du 12.12.1983 du Direc-  
teur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier constitué  
par l'intéressé.

(/.) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29-12-62 susvisé, Madame NTELANKE née KOUCKANGHA BOUEKASSA Jeannette Aimée, née le 28 Avril 1954 à Brazzaville, titulaire du Certificat de Fin de stage de l'Ecole de la Concurrence et de la Consommation, délivré à Paris, est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère du Commerce.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 7 AOUT 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Commerce,

ELENGA NGAPORO.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itini Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC  
DGTEP/DEP  
DEP/BST  
D.G.B.  
D.C.F.  
M.C.  
DOSSIER  
INTERESSEE  
SGCM/BC

1  
3  
1  
3  
1  
2  
3  
1  
2./-